



Département
PAS-DE-CALAIS
Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER
Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq du mois de novembre, à 19h00, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux en exercice suivants :

BELVAL Jean-Noël - GLACON Paul - WAREMBOURG Noël - BAHEUX Bernard - HIEL Charles – ANSELIN Jérémy – BOQUET Christophe - PICHONNIER Hélène – PICHONNIER Hélène - CONSTANT Julie - DUPONT Ariane - FAVIER Bernard - DHALLEINE Christophe - DELCUSE Sébastien

Président : VERGEOT Claude, le Maire

Secrétaire : DUPONT Ariane

Lecture faite de la précédente séance qui n'a pas appelé d'observation.

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer la réunion, Monsieur le Maire demande l'autorisation pour rajouter à l'ordre du jour : revoir la délibération pour la vente de la parcelle de l'antenne et entamer démarches contre la société SAMIT dans le cadre de la construction de l'école.

Toilettage statuts CCHPM :

Lors de sa séance du 13 octobre 2025, le Conseil communautaire a adopté un projet de statuts fixant, à ce jour, son champ de compétences.

En effet, depuis la création de la CCHPM, le 1er janvier 2017, les délégués communautaires se sont prononcés à plusieurs reprises

- pour harmoniser les compétences issues des deux anciennes intercommunalités,
- en acquérir de nouvelles ou préciser l'intérêt communautaire dans lequel ces compétences s'exercent.

Ce projet de statuts, adopté et validé par le contrôle de légalité, doit désormais être soumis à l'approbation des conseils municipaux de toutes les communes composant la CCHPM, dans un délai de trois mois à compter de la date de délibération du Conseil communautaire, soit avant le 13 janvier 2026.

Le Conseil se prononce de la façon suivante :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Remboursement prêt relais :

Dans le cadre de la réfection de la rue du Marais nous avons été amenés à souscrire un emprunt relais de 100 000€.

Monsieur le maire propose d'effectuer un remboursement par anticipation de 25 000 € dès cette année.

Le solde sera réglé avec le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en 2026.

Le Conseil se prononce de la façon suivante :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Vente à Monsieur Thomas Boquet :

Le 11 juillet 2023 le Conseil Municipal s'était prononcé pour la vente d'une parcelle communale située à Sains-lès-Fressin, la ZD 30, au Moulin Débat, d'une superficie de 52 a et 32 ca, à M. Thomas Boquet.

Depuis la vente est demeurée en sommeil. L'acquéreur vient de relancer la procédure.

Mais le prix du terrain agricole non bâti a augmenté et il faut reprendre une délibération avec le nouveau tarif qui se monte désormais à 7 250€/H, soit un prix de vente du terrain à 3 793,20€.

Le Conseil se prononce de la façon suivante :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Prime de fin d'année pour les employés communaux :

En 2024 la municipalité avait accordé 200€ de prime de fin d'année sous forme de bons d'achat.

Le Maire a fait part de sa satisfaction en ce qui concerne le fonctionnement des services communaux et notamment auprès de la population.

Cette année il n'y a pas eu besoin de recourir aux services d'un prestataire, Euréka en l'occurrence, lors de la haute saison.

La commune a également obtenu une 3ème fleur à l'opération « Embellissement et villages propres » qui récompense le travail et l'engagement et la motivation des employés pour soigner l'environnement et la qualité de vie de ses habitants.

Avec également une prise d'initiative qui s'est caractérisée tout dernièrement par la plantation d'une haie rue du Marais.

Un devis d'Euréka se montait à 5 000 €.

Cette année le maire propose une augmentation de 10% soit 220 € en cartes cadeaux pour les employés de la commune et 80 € pour le renfort de la CCHPM.

Le Conseil se prononce de la façon suivante :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Cérémonie des vœux :

Elle se déroulera donc le samedi 3 janvier 2026.

Elle sera comme tous les ans agrémentée d'une remise de diplômes de la médaille du Travail.

Les récipiendaires : Philippe Alexandre, Franck Therry, Fabienne Alexandre, Maxime Tavernier : de l'entreprise Alexandre.

Daniel Carouille du Foyer de la Planquette, Christophe Boquet, Patrick Paque.

Et peut-être Laurence Warembourg, employée également à l'entreprise Alexandre.

Il est proposé d'offrir 30€ en cartes cadeaux à chaque récipiendaire de la commune.

Le Conseil se prononce de la façon suivante :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Vente terrain antenne ATC :

L'étude notariale Deheul-Milot nous demande de compléter notre délibération initiale avec la mention du nom du cabinet de géomètres experts.

Ainsi que les numéros de parcelles pour les servitudes de « passage tréfoncier ».

Le Conseil se prononce de la façon suivante :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Samit :

Dans le cadre de la construction de notre école nous avons rencontré de nombreux problèmes avec la société SAMIT, titulaire du lot 7 (chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire), pendant et après la fin du chantier.

Par lettre recommandée reçu ce mardi 25 novembre 2025, la SAMIT nous demande de payer des intérêts moratoires pour retard de paiement de factures.

Ce que nous contestons.

Sur les travaux :

Après la proposition de réception des travaux du maître d'œuvre (SARL Opale ingénierie de Berck-sur-Mer) du 17 mars 2023, le titulaire devait remédier aux « imperfections et malfaçons relevées » avant le 14 avril 2023.

Le 28 juillet 2023 ces réserves n'étaient toujours pas levées (compte rendu chantier 81, maître d'œuvre).

Les factures avaient cependant été payées en fonction de l'état d'avancement du chantier et la dernière le 2 juin 2023... et ce malgré la non-levée des réserves, indispensable pour toucher nos subventions.

Et il reste encore une « réserve » à lever.

Sur le paiement des factures :

Il faut savoir que le paiement des factures d'investissement ne sont plus prises en compte en décembre de l'année N par la Trésorerie pour des raisons comptables.

Et celles de début d'année peuvent être prises en compte, avant le vote du budget primitif année N, selon la règle : « Une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif (BP) N, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent ».

Nous avons également rencontré des problèmes avec notre CTA.

- Avec une première intervention après la mise en service, pour un dépannage le 23 juin 2023 (rapport d'intervention n° 924).
- La commune a signalé le 12 septembre 2024 par mail un dysfonctionnement de notre CTA qui n'a pas redémarrée ;
- Porté réclamation auprès des services de la Samit le 16 octobre 2024 par LR/AR ;
- La commune a reçu un devis-diagnostique le 23 octobre 2024 (accepté et réglé) ;
- Un devis remplacement moteur le 23 décembre 2024 (accepté et réglé) ;
- Avec le remplacement du moteur le 26 février 2025 ;
- Suite à une nouvelle panne la commune a reçu un nouveau devis forfait-diagnostique le 11 août 2025 (accepté et réglé) ;
- Le 29 septembre 2025 : intervention d'un technicien de la Samit : fiche d'intervention 34523 constatant que le moteur remplacé en février est HS suite à la surchauffe d'un capteur.
- Envoi de la commune d'une LR le 18 novembre 2025 concernant l'état d'avancement de notre demande.

Le maire demande donc l'autorisation de transmettre ces deux dossiers à la Protection juridique de la commune (COVEA pour MMA) pour avis et voire traitement des dossiers.

Le Conseil se prononce de la façon suivante :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Nous avons délibéré pour autoriser la société Nothus à faire l'étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans des pâtures rue de Sains.

Après l'étude du dossier il apparait que cette société renonce à son projet compte tenu de contraintes techniques et des demandes des exploitants et propriétaires des biens qui impactent sérieusement la rentabilité du site.

Monsieur Labalette, le principal propriétaire, a contacté un autre promoteur, pour une éventuelle reprise du dossier avec d'autres machines plus adaptées aux terrains.

Autres points soulevés :

- Repas et menu aînés, colis ;
- Rue de la Lance : ferraille sur le bas-côté ;
- Compteur stade : le disjoncteur doit être changé (société Lor) ;
- Eclairage dans une classe de l'école : retour à des interrupteurs classiques ;
- Mise en place le 29 novembre de l'éclairage de Noël.